



La Russie sur la voie de la modernisation

Le 4 décembre 2012, la commission mixte Suisse-Russie s'est réunie à Moscou. Des représentants du gouvernement et de l'économie des deux pays ont discuté des moyens d'intensifier les relations économiques bilatérales et de répondre encore mieux aux besoins des entreprises. L'accord de libre-échange qui est en négociation joue un rôle essentiel à cet égard.

Avec quelque 140 millions d'habitants, une croissance moyenne de 4 % et l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce à l'été 2012, la Russie est un marché qui renferme un très grand potentiel pour l'économie suisse. Ce potentiel n'est de loin pas exploité avec un volume d'exportation de 3 milliards de francs par an (2011) et des investissements directs de 6,3 milliards de francs (fin 2010).

Les thèmes abordés par la commission mixte lors de la séance du 4 décembre, présidée par l'Ambassadeur Eric Martin et le ministre Vitaly Mutko, étaient la collaboration dans les secteurs de la santé et des finances, l'utilisation efficace de l'énergie et le tourisme. Dans le cadre de sa stratégie de modernisation, la Russie est particulièrement intéressée par le savoir-faire et les investissements dans les hautes technologies. Les préoccupations des entreprises suisses ont également été abordées. L'application des droits de la propriété intellectuelle et le manque de reconnaissance réciproque des certificats constituent deux défis à relever. En conséquence, la commission a constitué un groupe de travail et décidé d'organiser des séminaires communs avec les Chambres de commerce Suisse-Russie afin d'aider les entreprises à s'orienter dans la jungle de la certification.

Un autre pas qui contribuera à intensifier les relations est la conclusion d'un accord de libre-échange étendu entre l'AELE (Suisse, Liechtenstein, Norvège, Island) et l'Union douanière formée par la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan. Un tel accord supprimerait les droits de douane sur les montres, les médicaments, les produits en métal et les denrées alimentaires, créerait la transparence dans les formalités douanières, renforcerait la protection de la propriété intellectuelle et simplifierait l'accès aux marchés pour les services et les investissements.